

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30/08/2024 Date d'affichage : 30/08/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 13	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.
---	--

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LEBouc donne pourvoir à Mr Didier PETITPAS
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER
Mr Patrick DEMARQUET

N°96 - 2024

Etude des pénalités de retard dans le cadre de l'opération « Pôle Enfance »

Monsieur le Maire présente la demande de la trésorerie publique pour les pénalités de retard dans le cadre de l'opération du Pôle Enfance.

Il propose de ne pas appliquer de pénalités à l'ensemble des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE NE PAS APPLIQUER** des pénalités de retard à l'ensemble des entreprises
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

